



## Contrat école de xxxxxx

Par **Brigitte Nocandy**, le **16/05/2019** à **15:48**

Bonjour,

je reviens concernant l'école de xxxxxx et effectivement j'ai oublié que j'avais signé un contrat avec eux ainsi que ma fille le 26 mars 2018 que je n'ai jamais envoyé par courrier mais j'ai fait la photo de ce contrat pour leur envoyer par WhatsApp.

Donc suite à cela Mme xxxxxx de la Sté xxxxxx m'a donc fait parvenir ce contrat le 15 mai 2019 en demandant à ma fille de nouveau de payer l'intégralité de ce contrat malgré les informations qu'elle a concernant le fait qu'elle soit au chômage et qu'elle n'a aucune entrée d'argent.

que doit elle répondre à cette dame s'il vous plait ?

Je vous remercie pour votre aide .

Par **joss38**, le **16/05/2019** à **16:18**

bonjour. ce sujet est souvent abordé et les réponses sont toujours semblables. vous avez signé un contrat que vous ne pouvez résilier qu'en cas de force majeure (voir conditions de résiliation). les difficultés financières n'en sont pas un. certaines écoles poursuivent au tribunal pour récupérer leur dû, d'autres non.

Par **Brigitte Nocandy**, le **16/05/2019** à **17:38**

Même pour avoir envoyé ce contrat par WhatsApp ?